DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 FEVRIER 2013

Délibération n° 2013.02.016

Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême : convention type relative aux repères de nivellement

LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 janvier 2013**

Secrétaire de séance : Yves BRION

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Janine GUINANDIE à Dominique LASNIER, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Joël LACHAUD à Laurent PESLERBE, Redwan LOUHMADI à Yves BRION, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER, Djillali MERIOUA à Françoise LAMANT, Rachid RAHMANI à Gérard DESAPHY, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2013	**DELIBERATION N° 2013.02.016**
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM) DE LA GARE D'ANGOULEME : CONVENTION TYPE RELATIVE AUX REPERES DE NIVELLEMENT

Dans le cadre du projet d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la Gare d'Angoulême, les études et relevés d'avant projet sont en cours de réalisation.

Les données de topographie et de relevés de nivellement sont essentielles pour réaliser la conception des aménagements du PEM.

Il est proposé de mettre en place des « repères fonte » qui seront pérennisés dans le temps. Ainsi ces données ne seront pas perdues au gré des divers aménagements de voirie modifiant la topographie.

Ces « repères fonte » peuvent êtres scellés aux murs, en l'occurrence sur le site de la gare certains repères pourraient êtres scellés sur des murs privés. Il convient alors d'établir des conventions pour autoriser le GrandAngoulême à installer ce nouvel équipement.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 janvier 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention type relative aux repères de nivellement pour réaliser les aménagements du pôle d'échange multimodal (PEM).

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **12 février 2013**	**Affiché le :** **12 février 2013**